

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES VALLÉES DU GIROU, DE L'HERS, DE LA  
SAVE ET DES COTEAUX DE CADOURS**

**1601, Chemin des Trois Ponts – Saint-Caprais 31330 GRENADE SUR GARONNE**

**SÉANCE DU 14 JUIN 2022**

Délégués Titulaires en exercice : 40

Délégués Titulaires présents : 17

Délégués Titulaires absents remplacés par leurs suppléants : 3

Procuration : 0

Date de convocation : 07 juin 2022

VOTANTS : 20

**2022-026 AUTORISATION D'EMPRUNT – EXTENSION DE L'USINE**

Étaient présents(es) :

MONSIEUR LAMARQUE JACQUES, MADAME MOUNIR BEATRICE, MONSIEUR SAURA OLIVIER (SUPPLEANT), MONSIEUR HUAN MARC, MONSIEUR LAGORCE PATRICE, MONSIEUR VIEIL DOMINIQUE (SUPPLEANT), MONSIEUR MELAC JOEL (SUPPLEANT), MADAME D'ANNUNZIO MONIQUE, MONSIEUR BARBREAU ROBERT, MADAME VIGUERIE NICOLE, MONSIEUR REGNARD ARMAND, MONSIEUR CADAMURO DANIEL, MONSIEUR OLIVEIRA SOARES HENRI, MONSIEUR SILLIEN JEAN-LUC, MONSIEUR AUSSEL EDMOND, MONSIEUR FRANCOU DIDIER, MADAME RIEU MARIE-ANDREE, MADAME DARGASSIES CECILE, MONSIEUR BOULISSIERE JEAN-EMMANUEL, MONSIEUR HINAUX ALAIN-JEAN.

Absents Titulaires

MONSIEUR TOPOROWSKI LAURENT, MONSIEUR PEROTIN REMI, MONSIEUR PEYRANNE LAURENT, MONSIEUR BRANDO PASCAL, MONSIEUR TAUPIAC JOSEPH, MONSIEUR LAFFONT DIDIER, MONSIEUR WASTER MICHEL, MONSIEUR CROS GILLES, MONSIEUR DULONG DENIS, MONSIEUR BEGUE PASCAL, MADAME GIBERT JANINE, MONSIEUR GAUDIN JEAN-YVES, MONSIEUR FONOLLOSA JEAN-GEORGES, MONSIEUR MOIGN JEAN-LOUIS, MONSIEUR DUCHENE MARULLAZ PIERRE, MONSIEUR BARTHES PIERRE, MADAME BEAUD EDEVINA, MONSIEUR MARIN YANNICK, MONSIEUR GENSSLER BERNARD, MONSIEUR MOUMENE MOHAMED, MONSIEUR BAGUR SERGE, MADAME FERRERI ARLETTE, MONSIEUR CLAVEL FREDERIC,

L'an deux mille vingt-deux le quatorze juin à 18 heures 30, le comité syndical s'est réuni, au nombre prescrit par le règlement à la salle des fêtes de Caubiac, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMARQUE, Président du Syndicat sur convocation qui leur a été adressée le 07 juin 2022.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques LAMARQUE, Président, Monsieur Armand REGNARD a été désigné Secrétaire de séance.

**OBJET** : Réalisation d'un Contrat de Prêt Aqua Prêt d'un montant total de 6 500 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la station d'épuration potable – 1601 chemin des 3 ponts – Saint Caprais – 31330 Grenade sur Garonne s'inscrivant dans le cadre de l'enveloppe « ressource BEI »

Pour le financement de cette opération, le Président est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un Contrat de Prêt composé d'une Ligne du Prêt pour un montant total de 6 500 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Ligne du Prêt** : Aqua Prêt

**Montant** : 6 500 000 euros

**Durée de la phase de préfinancement** : 3 à 12 mois

**Durée d'amortissement** : 25 ans

**Périodicité des échéances** : Trimestrielle

**Taux d'intérêt annuel fixe** : 1,76 %

*Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 1,76 % et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt.*

**Amortissement** : Déduit (échéances constantes)

**Typologie Gissler** : 1A

**Commission d'instruction** : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré le Comité Syndical à l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer seul le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

**LE PRÉSIDENT**  
**Jacques LAMARQUE**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL des EAUX  
des VALLÉES du GIROU, de L'HERS,  
de la SAVE et des COTEAUX de CADOURS  
1601 Chemin des 3 Ponts - Saint Caprais  
31330 GRENADE SUR GARONNE  
Tél. 05 34 27 59 37 - Mail : [accueil@aep-nord31.fr](mailto:accueil@aep-nord31.fr)  
Siret : 200 072 114 00016

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

République Française  
Département de la Haute Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES VALLÉES DU GIROU, DE L'HERS,  
DE LA SAVE ET DES COTEAUX DE CADOURS  
1601, Chemin des Trois Ponts – Saint-Caprais 31330 GRENADE SUR GARONNE  
SÉANCE DU 14 JUIN 2022**

Délégués Titulaires en exercice : 40  
Délégués Titulaires présents : 17  
Délégués Titulaires absents remplacés par leurs suppléants : 3  
Procuration : 0  
Date de convocation : 07 juin 2022  
VOTANTS : 20

**2022-027 DECISON MODIFICATIVE N°1**

Etaient présents(es) :

MONSIEUR LAMARQUE JACQUES, MADAME MOUNIR BEATRICE, MONSIEUR SAURA OLIVIER (SUPPLEANT), MONSIEUR HUAN MARC, MONSIEUR LAGORCE PATRICE, MONSIEUR VIEIL DOMINIQUE (SUPPLEANT), MONSIEUR MELAC JOEL (SUPPLEANT), MADAME D'ANNUNZIO MONIQUE, MONSIEUR BARBREAU ROBERT, MADAME VIGUERIE NICOLE, MONSIEUR REGNARD ARMAND, MONSIEUR CADAMURO DANIEL, MONSIEUR OLIVEIRA SOARES HENRI, MONSIEUR SILLIEN JEAN-LUC, MONSIEUR AUSSEL EDMOND, MONSIEUR FRANCOU DIDIER, MADAME RIEU MARIE-ANDREE, MADAME DARGASSIES CECILE, MONSIEUR BOULISSIERE JEAN-EMMANUEL, MONSIEUR HINAUX ALAIN-JEAN.

Absents Titulaires

MONSIEUR TOPOROWSKI LAURENT, MONSIEUR PEROTIN REMI, MONSIEUR PEYRANNE LAURENT, MONSIEUR BRANDO PASCAL, MONSIEUR TAUPIAC JOSEPH, MONSIEUR LAFFONT DIDIER, MONSIEUR WASTER MICHEL, MONSIEUR CROS GILLES, MONSIEUR DULONG DENIS, MONSIEUR BEGUE PASCAL, MADAME GIBERT JANINE, MONSIEUR GAUDIN JEAN-YVES, MONSIEUR FONOLLOSA JEAN-GEORGES, MONSIEUR MOIGN JEAN-LOUIS, MONSIEUR DUCHENE MARULLAZ PIERRE, MONSIEUR BARTHES PIERRE, MADAME BEAUD EDEVINA, MONSIEUR MARIN YANNICK, MONSIEUR GENSSLER BERNARD, MONSIEUR MOUMENE MOHAMED, MONSIEUR BAGUR SERGE, MADAME FERRERI ARLETTE, MONSIEUR CLAVEL FREDERIC,

L'an deux mille vingt-deux le quatorze juin à 18 heures 30, le comité syndical s'est réuni, au nombre prescrit par le règlement à la salle des fêtes de Caubiach, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMARQUE, Président du Syndicat sur convocation qui leur a été adressée le 07 juin 2022.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques LAMARQUE, Président, Monsieur Armand REGNARD a été désigné Secrétaire de séance.

- Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré le Comité Syndical à l'unanimité
- **ACCEPTE LA DECISION MODIFICATIVE 1**
  - **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme

LE PRÉSIDENT  
Jacques LA MARQUE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL des EAUX  
des VALLÉES du GIROU, de L'HERS,  
de la SAVE et des COTEAUX de CADOURS  
1601 Chemin des 3 Ponts - Saint Caprais  
31330 GRENADE SUR GARONNE  
Tél. 05 34 27 59 37 - Mail : accueil@aep-nord31.fr  
Siret : 200 072 114 00016

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

200072114

SIE Girou Hers Save et Coteaux Cadours

Code INSEE

EAU

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

## DECISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	29 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>29 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	29 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>29 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>29 000,00 €</b>	<b>29 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0,00 €	0,00 €	29 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>29 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-21531 : Réseaux d'adduction d'eau	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313 : Constructions	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2031 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 000,00 €
R-2033 : Frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>26 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>26 000,00 €</b>
D-1641-U048 : EXTENSION USINE	0,00 €	52 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1641-U048 : EXTENSION USINE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 500 000,00 €
<b>TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>52 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 500 000,00 €</b>
D-2313-U048 : EXTENSION USINE	0,00 €	6 419 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 419 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 497 000,00 €</b>	<b>29 000,00 €</b>	<b>6 526 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>6 497 000,00 €</b>		<b>6 497 000,00 €</b>

République Française  
Département de la Haute Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU COMITÉ SYNDICAL**  
**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES VALLÉES DU GIROU, DE L'HERS,**  
**DE LA SAVE ET DES COTEAUX DE CADOURS**  
**1601, Chemin des Trois Ponts – Saint-Caprais 31330 GRENADE SUR GARONNE**  
**SÉANCE DU 14 JUIN 2022**

Délégués Titulaires en exercice : 40  
Délégués Titulaires présents : 17  
Délégués Titulaires absents remplacés par leurs suppléants : 3  
Procuration : 0  
Date de convocation : 07 juin 2022  
VOTANTS : 20

**2022-028 ADMISSIONS EN NON VALEUR**

Etaient présents(es) :

MONSIEUR LAMARQUE JACQUES, MADAME MOUNIR BEATRICE, MONSIEUR SAURA OLIVIER (SUPPLEANT), MONSIEUR HUAN MARC, MONSIEUR LAGORCE PATRICE, MONSIEUR VIEIL DOMINIQUE (SUPPLEANT), MONSIEUR MELAC JOEL (SUPPLEANT), MADAME D'ANNUNZIO MONIQUE, MONSIEUR BARBREAU ROBERT, MADAME VIGUERIE NICOLE, MONSIEUR REGNARD ARMAND, MONSIEUR CADAMURO DANIEL, MONSIEUR OLIVEIRA SOARES HENRI, MONSIEUR SILLIEN JEAN-LUC, MONSIEUR AUSSEL EDMOND, MONSIEUR FRANCOU DIDIER, MADAME RIEU MARIE-ANDREE, MADAME DARGASSIES CECILE, MONSIEUR BOULISSIERE JEAN-EMMANUEL, MONSIEUR HINAUX ALAIN-JEAN.

Absents Titulaires

MONSIEUR TOPOROWSKI LAURENT, MONSIEUR PEROTIN REMI, MONSIEUR PEYRANNE LAURENT, MONSIEUR BRANDO PASCAL, MONSIEUR TAUPIAC JOSEPH, MONSIEUR LAFFONT DIDIER, MONSIEUR WASTER MICHEL, MONSIEUR CROS GILLES, MONSIEUR DULONG DENIS, MONSIEUR BEGUE PASCAL, MADAME GIBERT JANINE, MONSIEUR GAUDIN JEAN-YVES, MONSIEUR FONOLLOSA JEAN-GEORGES, MONSIEUR MOIGN JEAN-LOUIS, MONSIEUR DUCHENE MARULLAZ PIERRE, MONSIEUR BARTHES PIERRE, MADAME BEAUD EDEVINA, MONSIEUR MARIN YANNICK, MONSIEUR GENSSLER BERNARD, MONSIEUR MOUMENE MOHAMED, MONSIEUR BAGUR SERGE, MADAME FERRERI ARLETTE, MONSIEUR CLAVEL FREDERIC,

L'an deux mille vingt-deux le quatorze juin à 18 heures 30, le comité syndical s'est réuni, au nombre prescrit par le règlement à la salle des fêtes de Caubiac, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMARQUE, Président du Syndicat sur convocation qui leur a été adressée le 07 juin 2022.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques LAMARQUE, Président, Monsieur Armand REGNARD a été désigné Secrétaire de séance.

Madame la Trésorière de Fronton nous a fait parvenir un état des créances irrécouvrables arrêté à la date du 10/06/2022 pour un montant de **10 267,06 € TTC**.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le règlement du service public de la distribution d'eau potable,

Vu l'état des créances irrécouvrables remis à Monsieur le Président par Madame la Trésorière,

Considérant que Madame la Trésorière a mis en œuvre tous les moyens possibles pour recouvrer la totalité des redevances relatives à la distribution d'eau potable pour les exercices

Considérant que des redevances pour un montant de **10 267,06 € TTC** n'ont pu être recouvrées,

Considérant que de manière à apurer les comptes de prise en charge des titres de recettes des exercices 2011 à 2021, l'assemblée doit se prononcer sur les admissions en non-valeur,

Considérant qu'en aucun cas l'admission en non-valeur ne fait obstacle à l'exercice de poursuites,

Le Comité syndical est appelé à se prononcer sur les

Admissions en non-valeur de créances  
pour un montant de **10 267,06 € TTC** (Article 6541)

Ces sommes sont inscrites au budget primitif 2021.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer à ce sujet.

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré le Comité Syndical à l'unanimité

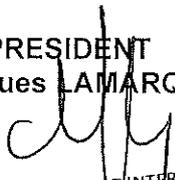
- **DECIDE** de valider ces créances irrécouvrables telles qu'indiquées ci-dessus et de procéder aux écritures comptables

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

LE PRESIDENT  
Jacques LAMARQUE

  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL des EAUX  
des VILLES du GIROU, de L'HERS,  
de la SAVE et des COTEAUX de CADOURS  
1601 Chemin des 3 Ponts - Saint Caprais  
31330 GRENADE SUR GARONNE  
Tél. 05 34 27 59 37 - Mail : accueil@aep-nord31.fr  
Siret : 200 072 114 00016

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.



République Française  
Département de la Haute Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES VALLÉES DU GIROU, DE L'HERS,  
DE LA SAVE ET DES COTEAUX DE CADOURS  
1601, Chemin des Trois Ponts – Saint-Caprais 31330 GRENADE SUR GARONNE  
SÉANCE DU 14 JUIN 2022**

Délégués Titulaires en exercice : 40  
Délégués Titulaires présents : 17  
Délégués Titulaires absents remplacés par leurs suppléants : 3  
Procuration : 0  
Date de convocation : 07 juin 2022  
VOTANTS : 20

**2022-029 CREANCES ETEINTES POUR REDRESSEMENT OU LIQUIDATION  
JUDICIAIRE, SURENDETTEMENT UNITE HERS- UNITE SAVE**

Etaient présents(es) :

MONSIEUR LAMARQUE JACQUES, MADAME MOUNIR BEATRICE, MONSIEUR SAURA OLIVIER (SUPPLEANT), MONSIEUR HUAN MARC, MONSIEUR LAGORCE PATRICE, MONSIEUR VIEIL DOMINIQUE (SUPPLEANT), MONSIEUR MELAC JOEL (SUPPLEANT), MADAME D'ANNUNZIO MONIQUE, MONSIEUR BARBREAU ROBERT, MADAME VIGUERIE NICOLE, MONSIEUR REGNARD ARMAND, MONSIEUR CADAMURO DANIEL, MONSIEUR OLIVEIRA SOARES HENRI, MONSIEUR SILLIEN JEAN-LUC, MONSIEUR AUSSEL EDMOND, MONSIEUR FRANCOU DIDIER, MADAME RIEU MARIE-ANDREE, MADAME DARGASSIES CECILE, MONSIEUR BOULISSIERE JEAN-EMMANUEL, MONSIEUR HINAUX ALAIN-JEAN.

Absents Titulaires

MONSIEUR TOPOROWSKI LAURENT, MONSIEUR PEROTIN REMI, MONSIEUR PEYRANNE LAURENT, MONSIEUR BRANDO PASCAL, MONSIEUR TAUPIAC JOSEPH, MONSIEUR LAFFONT DIDIER, MONSIEUR WASTER MICHEL, MONSIEUR CROS GILLES, MONSIEUR DULONG DENIS, MONSIEUR BEGUE PASCAL, MADAME GIBERT JANINE, MONSIEUR GAUDIN JEAN-YVES, MONSIEUR FONOLLOSA JEAN-GEORGES, MONSIEUR MOIGN JEAN-LOUIS, MONSIEUR DUCHENE MARULLAZ PIERRE, MONSIEUR BARTHES PIERRE, MADAME BEAUD EDEVINA, MONSIEUR MARIN YANNICK, MONSIEUR GENSSLER BERNARD, MONSIEUR MOUMENE MOHAMED, MONSIEUR BAGUR SERGE, MADAME FERRERI ARLETTE, MONSIEUR CLAVEL FREDERIC,

L'an deux mille vingt-deux le quatorze juin à 18 heures 30, le comité syndical s'est réuni, au nombre prescrit par le règlement à la salle des fêtes de Caubiach, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMARQUE, Président du Syndicat sur convocation qui leur a été adressée le 07 juin 2022.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques LAMARQUE, Président, Monsieur Armand REGNARD a été désigné Secrétaire de séance.

Madame la Trésorière de Fronton nous a fait parvenir un état des créances irrécouvrables arrêté à la date du 10/06/2022 pour un montant de **5 210,23 € TTC**.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,  
Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,  
Vu le règlement du service public de la distribution d'eau potable,  
Vu l'état des créances irrécouvrables remis à Monsieur le Président par Madame la Trésorière le 24 mai 2022,  
Considérant que Madame la Trésorière a mis en œuvre tous les moyens possibles pour recouvrer la totalité des redevances relatives à la distribution d'eau potable pour les exercices 2011 à 2021,

Considérant que des redevances pour un montant de **5 210,23 € TTC** n'ont pu être recouvrées,

Considérant que de manière à apurer les comptes de prise en charge des titres de recettes des exercices 2011 à 2021, l'assemblée doit se prononcer sur les Créances éteintes pour redressement ou liquidation judiciaire, surendettement,

Considérant qu'en aucun cas les créances éteintes ne font obstacle à l'exercice de poursuites,

Le Comité syndical est appelé à se prononcer sur les

- Créances éteintes pour un montant de **5 210,23 TTC** (Article 6542)

Ces sommes sont inscrites au budget primitif 2021.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de se prononcer à ce sujet.

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré le Comité Syndical à l'unanimité

- **DECIDE** de valider ces créances éteintes telles qu'indiquées ci-dessus et de procéder aux écritures comptables

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme

**LE PRESIDENT**  
**Jacques LAMARQUE**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL des EAUX  
des VALLEES du GIROU, de L'HERS,  
de la SAVÈ et des COTEAUX de CADOURS  
1601 Chemin des 3 Ports - Saint Caprais  
31330 GRENADE SUR GARONNE  
Tél. 05 34 27 59 37 - Mail : accueil@aep-nord31.fr  
Siret : 200 072 114 00016

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES VALLÉES DU GIROU, DE L'HERS,  
DE LA SAVE ET DES COTEAUX DE CADOURS  
1601, Chemin des Trois Ponts – Saint-Caprais 31330 GRENADE SUR GARONNE  
SÉANCE DU 14 JUIN 2022

Délégués Titulaires en exercice : 40  
Délégués Titulaires présents : 17  
Délégués Titulaires absents remplacés par leurs suppléants : 3  
Procuration : 0  
Date de convocation : 07 juin 2022  
VOTANTS : 20

**2022-030 REGULARISATION DE L'AMORTISSEMENT de l'ETUDE « ECONOMIE D'ENERGIE »**

Etaient présents(es) :

MONSIEUR LAMARQUE JACQUES, MADAME MOUNIR BEATRICE, MONSIEUR SAURA OLIVIER (SUPPLEANT), MONSIEUR HUAN MARC, MONSIEUR LAGORCE PATRICE, MONSIEUR VIEIL DOMINIQUE (SUPPLEANT), MONSIEUR MELAC JOEL (SUPPLEANT), MADAME D'ANNUNZIO MONIQUE, MONSIEUR BARBREAU ROBERT, MADAME VIGUERIE NICOLE, MONSIEUR REGNARD ARMAND, MONSIEUR CADAMURO DANIEL, MONSIEUR OLIVEIRA SOARES HENRI, MONSIEUR SILLIEN JEAN-LUC, MONSIEUR AUSSEL EDMOND, MONSIEUR FRANCOU DIDIER, MADAME RIEU MARIE-ANDREE, MADAME DARGASSIES CECILE, MONSIEUR BOULISSIERE JEAN-EMMANUEL, MONSIEUR HINAUX ALAIN-JEAN.

Absents Titulaires

MONSIEUR TOPOROWSKI LAURENT, MONSIEUR PEROTIN REMI, MONSIEUR PEYRANNE LAURENT, MONSIEUR BRANDO PASCAL, MONSIEUR TAUPIAC JOSEPH, MONSIEUR LAFFONT DIDIER, MONSIEUR WASTER MICHEL, MONSIEUR CROS GILLES, MONSIEUR DULONG DENIS, MONSIEUR BEGUE PASCAL, MADAME GIBERT JANINE, MONSIEUR GAUDIN JEAN-YVES, MONSIEUR FONOLLOSA JEAN-GEORGES, MONSIEUR MOIGN JEAN-LOUIS, MONSIEUR DUCHENE MARULLAZ PIERRE, MONSIEUR BARTHES PIERRE, MADAME BEAUD EDEVINA, MONSIEUR MARIN YANNICK, MONSIEUR GENSSLER BERNARD, MONSIEUR MOUMENE MOHAMED, MONSIEUR BAGUR SERGE, MADAME FERRERI ARLETTE, MONSIEUR CLAVEL FREDERIC,

L'an deux mille vingt-deux le quatorze juin à 18 heures 30, le comité syndical s'est réuni, au nombre prescrit par le règlement à la salle des fêtes de Caubiach, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMARQUE, Président du Syndicat sur convocation qui leur a été adressée le 07 juin 2022.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques LAMARQUE, Président, Monsieur Armand REGNARD a été désigné Secrétaire de séance.

Monsieur le Président expose qu'en 2019, une étude sur les économies d'énergie a été menée pour un montant de 7 000 €.

Cette étude n'a pas été suivie de travaux et doit s'amortir sur une durée de 5 ans à compter de 2020, soit 1400 € par an.

Pour les années 2020 et 2021, il convient de régulariser l'amortissement de 2 800 € au compte 1068 en opération d'ordre non budgétaire.

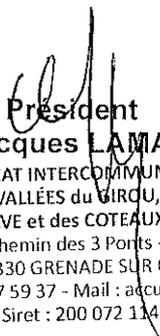
N° inv.	Désignation	Valeur initiale	Date d'entrée	Compte acquisition	Durée amort.	Service
U00144	Etude économie d'énergie	7 000,00	15/11/2019	2031 - Frais d'études	5	USINE

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- D'appliquer la durée d'amortissement de 5 ans sur ce bien à compter de 2020
- De régulariser les amortissements pour les années 2020 et 2021 au compte 1068 en opération d'ordre non budgétaire

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures

  
Le Président

**Jacques LAMARQUE**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL des EAUX  
des VALLÉES du CIRQU, de L'HERS,  
de la SAVE et des COTEAUX de CADOURS  
1601 Chemin des 3 Ponts - Saint Caprais  
31330 GRENADE SUR GARONNE  
Tél. 05 34 27 59 37 - Mail : accueil@aep-nord31.fr  
Siret : 200 072 114 00016

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES VALLÉES DU GIROU, DE L'HERS, DE  
LA SAVE ET DES COTEAUX DE CADOURS**

**1601, Chemin des Trois Ponts – Saint-Caprais 31330 GRENADE SUR GARONNE**

**SÉANCE DU 14 JUIN 2022**

Délégués Titulaires en exercice : 40  
Délégués Titulaires présents : 17  
Délégués Titulaires absents remplacés par leurs suppléants : 3  
Procuration : 0  
Date de convocation : 07 juin 2022  
VOTANTS : 20

**2022-031 CREATIONS DE POSTES DANS LE CADRE D'AVANCEMENTS DE GRADES**

Etaient présents(es) :

MONSIEUR LAMARQUE JACQUES, MADAME MOUNIR BEATRICE, MONSIEUR SAURA OLIVIER (SUPPLEANT), MONSIEUR HUAN MARC, MONSIEUR LAGORCE PATRICE, MONSIEUR VIEIL DOMINIQUE (SUPPLEANT), MONSIEUR MELAC JOEL (SUPPLEANT), MADAME D'ANNUNZIO MONIQUE, MONSIEUR BARBREAU ROBERT, MADAME VIGUERIE NICOLE, MONSIEUR REGNARD ARMAND, MONSIEUR CADAMURO DANIEL, MONSIEUR OLIVEIRA SOARES HENRI, MONSIEUR SILLIEN JEAN-LUC, MONSIEUR AUSSEL EDMOND, MONSIEUR FRANCOU DIDIER, MADAME RIEU MARIE-ANDREE, MADAME DARGASSIES CECILE, MONSIEUR BOULISSIERE JEAN-EMMANUEL, MONSIEUR HINHAUX ALAIN-JEAN.

Absents Titulaires

MONSIEUR TOPOROWSKI LAURENT, MONSIEUR PEROTIN REMI, MONSIEUR PEYRANNE LAURENT, MONSIEUR BRANDO PASCAL, MONSIEUR TAUPIAC JOSEPH, MONSIEUR LAFFONT DIDIER, MONSIEUR WASTER MICHEL, MONSIEUR CROS GILLES, MONSIEUR DULONG DENIS, MONSIEUR BEGUE PASCAL, MADAME GIBERT JANINE, MONSIEUR GAUDIN JEAN-YVES, MONSIEUR FONOLLOSA JEAN-GEORGES, MONSIEUR MOIGN JEAN-LOUIS, MONSIEUR DUCHENE MARULLAZ PIERRE, MONSIEUR BARTHES PIERRE, MADAME BEAUD EDEVINA, MONSIEUR MARIN YANNICK, MONSIEUR GENSSLER BERNARD, MONSIEUR MOUMENE MOHAMED, MONSIEUR BAGUR SERGE, MADAME FERRERI ARLETTE, MONSIEUR CLAVEL FREDERIC,

L'an deux mille vingt-deux le quatorze juin à 18 heures 30, le comité syndical s'est réuni, au nombre prescrit par le règlement à la salle des fêtes de Caubiac, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMARQUE, Président du Syndicat sur convocation qui leur a été adressée le 07 juin 2022.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques LAMARQUE, Président, Monsieur Armand REGNARD a été désigné Secrétaire de séance.

Monsieur le Président informe l'assemblée que certains agents, au regard des critères retenus pour les lignes directrices de gestion, peuvent bénéficier d'avancement de grade.

Considérant la délibération 2019-041 fixant le taux promus promouvables à 100% pour tous les grades de la collectivité

Considérant l'arrêté 2021-053 portant établissement des lignes directrices de gestion

Pour tenir compte de l'évaluation des postes de travail et des missions assurées, le Président propose aux membres du Comité Syndical la création des postes correspondants à savoir :

- 1 poste d'agent administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet
- 1 poste d'agent administratif principal de 2<sup>ème</sup> CLASSE à 28 heures

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré le Comité Syndical

**DECIDE à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022**

- La création d'un poste **d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe** permanent à temps complet
- La création d'un poste **d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe** permanent à 28 heures

**PRECISE** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

**DECIDE** la suppression à compter de la nomination des agents

- du poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE à temps complet
- du poste d'ADJOINT ADMINISTRATIF à 28 heures

**MODIFIE et ARRETE** le tableau des effectifs tel que défini en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

**Le Président**  
**Jacques LAMARQUE**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL des EAUX  
des VALLÉES du GIROU, de L'HERS,  
de la SAVE et des COTEAUX de CADOURS  
1601 Chemin des 3 Ponts - Saint Caprais  
31330 GRENADE SUR GARONNE  
Tél. 05 34 27 59 37 - Mail : accueil@aep-nord31.fr  
Siret : 200 072 114 00016

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

**ANNEXE - TABLEAU DES EFFECTIFS au 1<sup>er</sup> juillet 2022****Filière Administrative**

Postes	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont temps non complet	Dont contractuels
REDACTEUR	B	1	1	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	C	5	5	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	3	3	2	1
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	5	5	1	0

**Filière Technique**

Postes	Catégorie	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Dont temps non complet	Dont contractuels
TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	B	1	1	0	0
TECHNICIEN	B	1	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE	C	1	0	0	0

Envoyé en préfecture le 20/06/2022

Reçu en préfecture le 20/06/2022

Affiché le 20/06/2022

Berger  
Levrault

ID : 031-200072114-20220614-D2022031-DE